



**Eclaireuses  
Eclaireurs  
De France**

Association Laïque du  
Scoutisme Français

Association Reconnue  
d'Utilité Publique

## CAMP AOÛT 2018

Chers parents,

Nous tenons dès maintenant à vous donner des renseignements précis concernant le camp d'été 2018, afin de vous permettre d'organiser vos vacances.

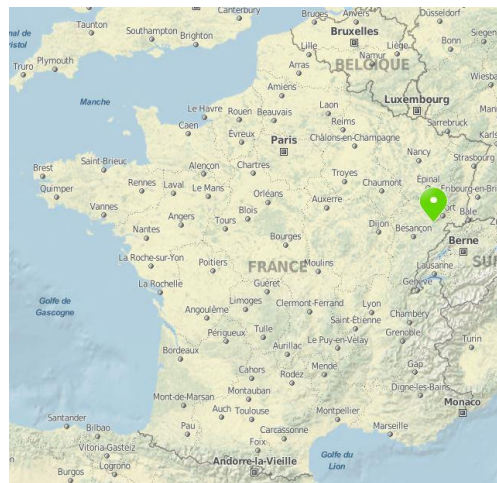
**Les dates :** Du Lundi 06 août 2018 matin, au vendredi 24 août 2018 soir

**Le lieu :** Faimbe (25250) dans le Doubs.

**Période d'inscription :** du 7 avril 2016 au 30 juin 2018

**Présentation :** samedi 7 avril 2018 à 15h. (base Jacques Brel)

Afin de permettre une bonne organisation du séjour, nous vous demandons d'inscrire vos enfants le plus tôt possible. Pour motiver les inscriptions rapides, nous avons donc défini une tarification progressive en fonction de la date d'inscription.



**Tarifs pour les adhérents au groupe de Bailleul non conventionnés\* :**

Inscription	Avant le 1 <sup>er</sup> mai	Avant le 1 <sup>er</sup> juin	Après le 1 <sup>er</sup> juin
Tarif 1 <sup>er</sup> enfant	550,00 €	600,00	700,00
Tarif à partir du 2 <sup>nd</sup> enfant	450,00 €	500,00	600,00

Inscrivez-vous donc dès que possible !!!!

**Tarifs pour les adhérents conventionnés\* et les non-adhérents :** (participation au moins à un Week-end en mai ou juin obligatoire)

Tarif unique	700,00 €
--------------	----------

**Règlement possible :** espèces, chèques bancaires, chèques vacances. Paiement possible en plusieurs fois.

Un **versement minimum de 50€** par enfant sera demandé lors de l'inscription. Le paiement complet du séjour devra avoir été réalisé au plus tard lors de la dernière réunion (30 juin 2018).

**Prochaines réunions d'inscription :**

- Samedi 7 avril de 15h à 18h00 à la base Jacques BREL
- Samedi 21 avril de 15h à 18h00 au terrain nature.

Jean-Paul VERSTAVEL  
Responsable des adhésions  
12 Résidence Clovis Fontaine, La Crèche  
Tél. 03.28.40.40.36

Arnaud ALLEGRE  
Responsable du groupe  
Tél. 06.51.51.92.66

( Voir règlement sur page suivante → )

(\*) le conventionnement concerne le dispositif VACAF et les financements sociaux



## Eclaireuses Eclaireurs De France

Association Laïque du  
Scoutisme Français

Association Reconnue  
d'Utilité Publique

### Lors de l'inscription vous acceptez le règlement suivant :

#### Paiement :

Lors de l'inscription, un échéancier de paiement sera rédigé avec vous. Un exemplaire vous sera remis.

Il vous est possible de :

- Payer par chèque(s), chèques vacances ou argent liquide. (demandez un reçu)
- Payer en 1 à 4 fois, sur avril, mai, juin et juillet
- Utiliser les aides de la CAF via **VACAF**. Vous devez être inscrit sur VACAF. Renseignez-vous auprès de votre CAF
- Obtenir une participation financière auprès du **CCAS de Bailleul**, si vous êtes Bailleulois, non imposable ou faiblement imposé (fournir la photocopie de l'avis d'imposition 2017 sur les revenus 2016),
- Monter un dossier d'aide au financement auprès des **services sociaux**.
- Nous remettre, ou nous envoyer, les éventuels documents permettant de vous faire rembourser de tout ou partie du prix du séjour par votre employeur. Ceux-ci vous seront retournés complétés et signés dans les plus brefs délais.

Un récapitulatif des paiements effectués et du restant dû vous sera adressé avant la dernière réunion d'inscription. Une attestation de participation sera remise à chaque enfant au retour à Bailleul.

#### Annulation :

Il vous est possible d'annuler votre inscription selon les modalités suivantes :

- Avant le 1<sup>er</sup> juin
  - La totalité des sommes versées est restituée sur simple demande sauf les 50 € d'arrhes.
- En juin
  - 50% du montant du camp reste dû et pourra être réclamé si les versements déjà effectués ne couvrent pas cette somme. Si les versements famille déjà effectués dépassent cette somme, le trop-perçu sera restitué sur simple demande.
- En juillet
  - 75% du montant du camp reste dû et pourra être réclamé si les versements déjà effectués ne couvrent pas cette somme. Si les versements famille déjà effectués dépassent cette somme, le trop-perçu sera restitué sur simple demande.
- En août
  - 100% du montant du camp reste dû et pourra être réclamé si les versements déjà effectués ne couvrent pas cette somme.

#### Equipement personnel :

- Un trousseau pour les vêtements et les équipements nécessaires vous sera remis lors de l'inscription.
- Ne pas confier d'objets de valeur ou d'habits de marque à votre enfant.
- Les téléphones portables et les jeux électroniques sont autorisés pendant le voyage, mais seront **interdits pendant le séjour** (en dehors des temps prévus à cet effet). Ils devront être confiés à la garde du directeur en dehors de ces temps et dès l'arrivée sur le lieu de camp. Ils seront restitués pour le voyage du retour. (Ne pas oublier les chargeurs). Aucun dédommagement ne sera envisagé en cas de perte, vol, destruction ou détérioration si cette consigne n'est pas respectée.  
Pour rappel, **une franchise de 140€** est appliquée par notre assurance.

#### Frais médicaux :

- Vous pourrez être amenés à rembourser aux EEDF, l'argent avancé pour les frais médicaux. En échange, les feuilles de remboursement vous seront remises pour vous faire rembourser.